



SESSION DU 16 JUIN 2012 DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE

Le Conseil culturel de Bretagne a étudié différents bordereaux qui seront présentés lors de la session du Conseil régional de Bretagne les 27, 28 et 29 juin.

1. *Rapport « Nouvelles orientations en faveur du patrimoine culturel immatériel et de la diversité culturelle »*

Le Conseil culturel rappelle qu'il avait émis, à l'unanimité, un avis favorable au plan de politique culturelle régional qui prévoyait la création d'un nouvel outil de diffusion et de vulgarisation de la matière de Bretagne.

Quelques remarques ont été faites sur le bordereau.

Le Conseil culturel a examiné les statuts (annexés au bordereau) de la future association, et s'interroge sur leur contenu, au regard de la conception que se font habituellement les associations d'éducation populaire de la vie associative.

Face à ces interrogations, Jean-Michel Le Boulanger, Vice-président à la culture et aux pratiques culturelles, venu présenter ce bordereau et celui de la politique de soutien au livre, s'engage à ce que les différentes observations et réserves du Conseil culturel soient prises en compte.

Concernant la mise en place de l'association, le Conseil culturel a noté qu'un bureau provisoire a été créé, que les statuts ont été déposés et que les principales associations culturelles seront invitées à l'Assemblée Générale constitutive.

2. *Rapport « Politique de soutien au livre – Évolution des dispositifs et nouvelles aides »*

Le Conseil culturel de Bretagne avait constaté l'absence de référence à l'édition en breton et gallo comme bénéficiaires des nouveaux dispositifs proposés ainsi qu'aux résidences d'écriture et à la participation aux événements hors Bretagne.

Après avoir entendu Monsieur Le Boulanger, le Conseil culturel de Bretagne a pris acte du fait qu'il sera précisé que ces nouvelles politiques s'appliqueront également aux éditions en langues de Bretagne et seront complémentaires aux mesures déjà prévues dans le cadre de la politique linguistique.

Sur ces deux bordereaux,

- le Conseil culturel a noté, avec satisfaction, le souhait du Vice-président à la culture, d'un développement d'une meilleure collaboration en amont.
- Il sera très vigilant quant aux suites données aux engagements pris.

3 *Rapport « Acte 2 du schéma régional du tourisme de Bretagne – Plan d'actions 2012-2014 »*

Le Conseil culturel a noté avec satisfaction la prise en compte des observations qu'il avait faites en amont mais regrette que le gallo n'ait pas été pris en compte.

La Loire-Atlantique est clairement intégrée à la politique proposée notamment dans le cadre du chantier 18 « Destinations touristiques Bretagne – cœur de l'attractivité » qui a retenu l'attention du Conseil culturel. Cependant des améliorations sont à apporter dans le cadre des collaborations entre Région Bretagne et Conseil général de Loire-Atlantique.

Maria Vadillo, Vice-présidente en charge du Tourisme et du Patrimoine, invitée à présenter ce bordereau, a répondu attentivement aux interrogations de l'assemblée. Satisfait des échanges, le Conseil culturel a fait part de son souhait d'être associé à la démarche dans les domaines qui sont les siens.



4 Rapport « La Semaine du Breton & La Semaine du Gallo – Sizhunvezh ar Brezhoneg & La Smenn du Galo »

Le Conseil culturel a émis un avis très favorable à la mise en place de cette opération, mais demande que, compte tenu de l'implantation inégale des Ententes de Pays, les projets présentés par des regroupements associatifs répondant aux critères soient pris en compte là où une « Entente » n'existe pas.

5 Rapport « Projet de création du pôle métropolitain Loire-Bretagne »

Le Conseil culturel de Bretagne avait, par un vœu en mars 2012, émis un certain nombre de réserves d'ordre culturel et sociétal sur ce projet. Le Président de Région reprend un certain nombre de ces arguments. Le Conseil culturel ne peut donc qu'appuyer sa proposition de surseoir à statuer sur ce dossier comme le demande le Préfet de Région.

Le Conseil culturel demande à être associé à la nouvelle réflexion qui se met en place.

6 Rapport « Bretagne 2030 »

Le Conseil culturel considère comme très intéressante la démarche « Bretagne 2030 » tant au point de vue de sa finalité que de la méthode envisagée et demande à y être associé officiellement et souhaite, qu'à ce titre, son nom figure dans le rapport.

7 Vœu sur l'audiovisuel en Bretagne

Alerté par les personnels collaborant à « Mouchig Dall » sur les menaces qui pèsent sur les émissions en langue bretonne destinées aux enfants sur le service public de télévision, conscient de la part essentielle de l'audiovisuel public et privé non seulement dans la promotion du breton et du gallo mais aussi dans l'expression des diverses facettes de la culture bretonne et préoccupé par les informations qui lui sont parvenues sur la situation de ce secteur en Bretagne, le Conseil culturel de Bretagne appelle à des « États généraux de l'audiovisuel », réunissant les décideurs publics concernés sur l'ensemble du territoire breton, pour procéder à une analyse de la situation et envisager des politiques coordonnées.

Catherine LATOUR
Présidente, par délégation